

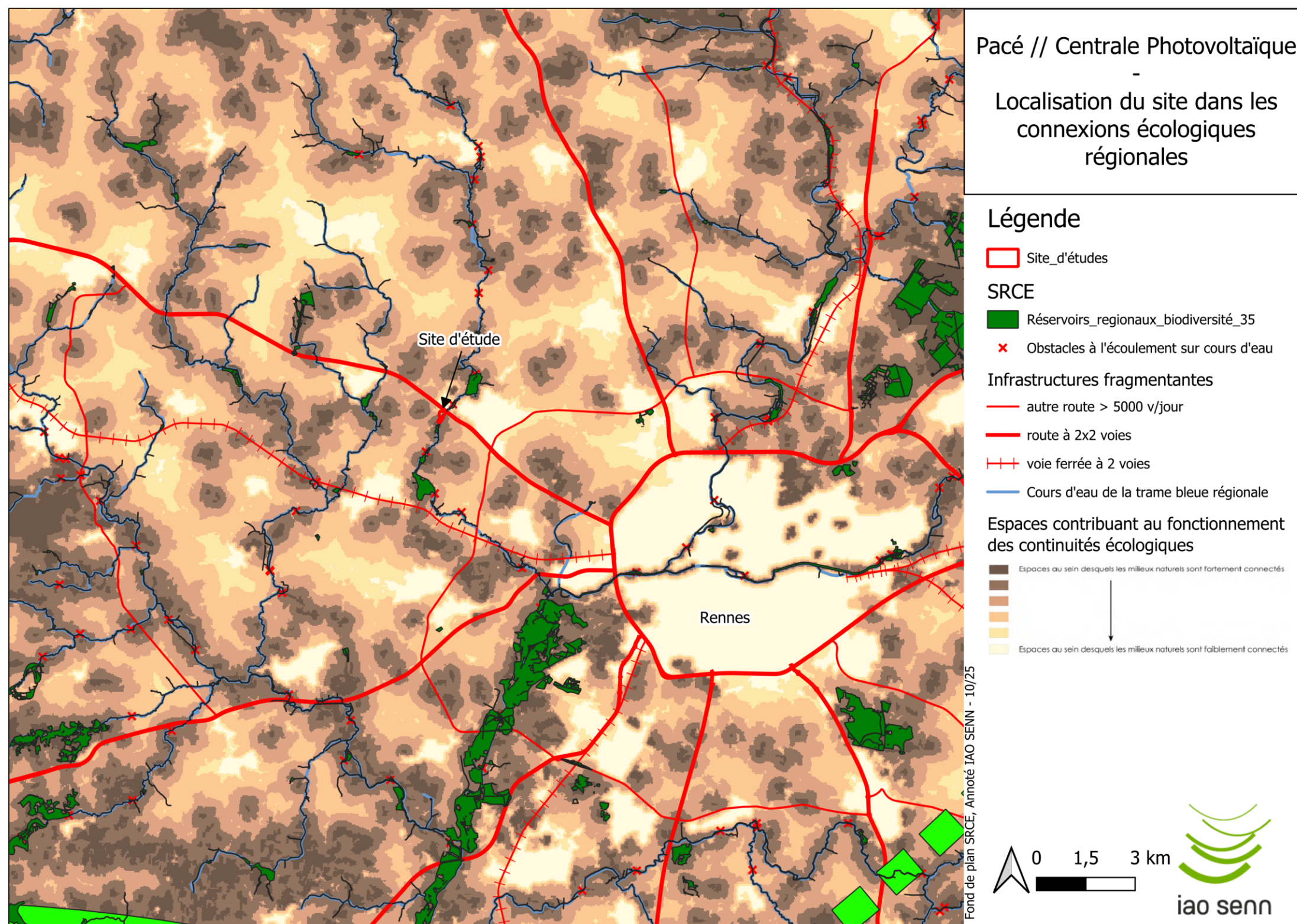
Annexes complémentaires

La biodiversité





Trames vertes et bleues – SRCE



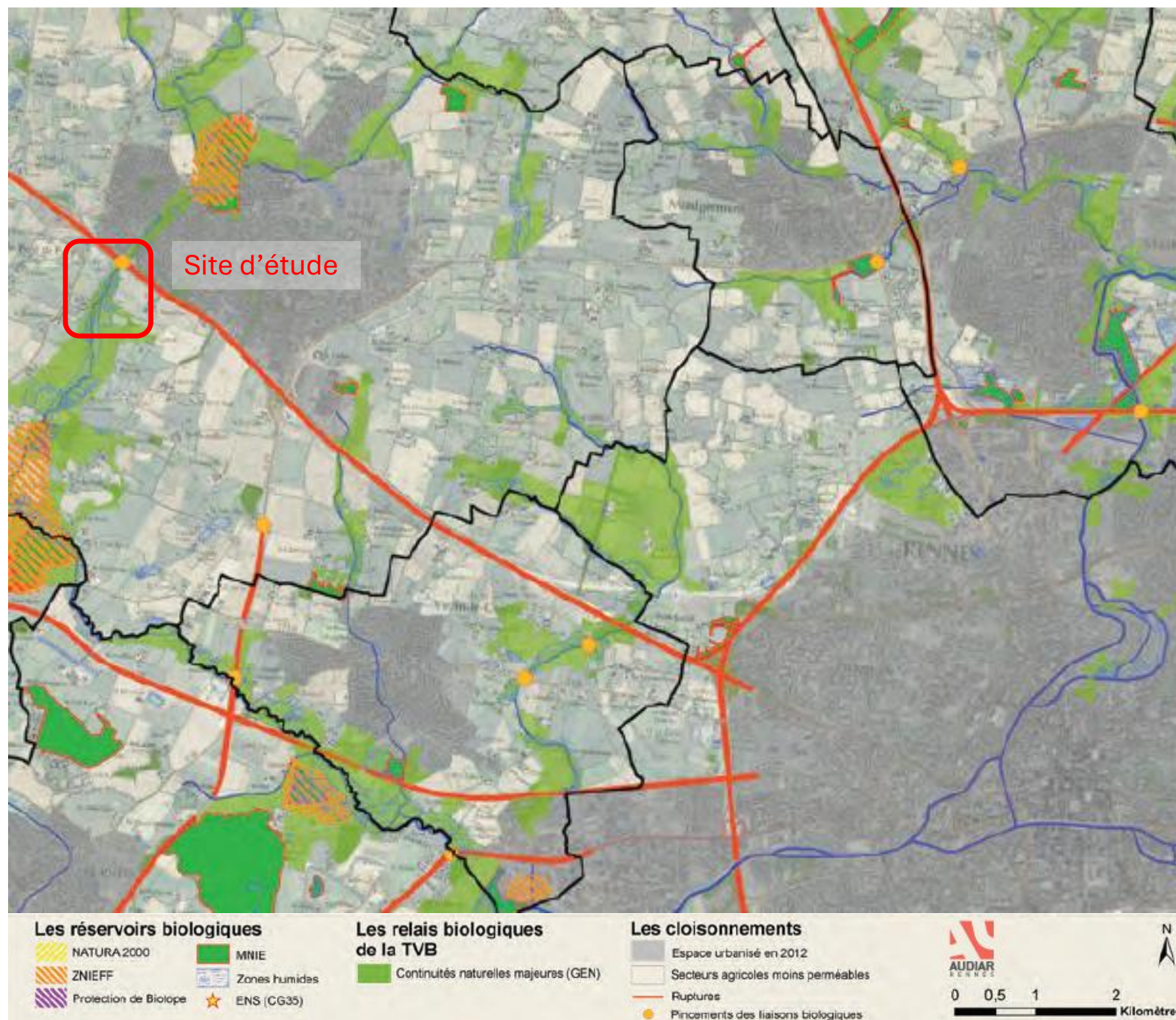
Le site est situé le long d'un cours d'eau identifié dans la trame bleue régionale. Les milieux naturels à proximité sont fortement connectés, ce qui implique un enjeu non négligeable dans la trame écologique régionale.

La proximité avec la RN 12 limite les connexions écologiques terrestres par le nord, mais le pont sous lequel passe le cours d'eau sert de passage à faune (au moins aquatique).

À cette échelle, le projet semble concerné par des connexions écologiques majeures.



Trame verte-bleue – SCOT



SCoT du pays de Rennes – État initial de l'environnement - Octobre 2019

Le site d'étude est concerné par une continuité naturelle majeure (GEN). Le GEN (Grands Ensembles Naturels) est identifié comme « Vallée de la Flume et affluents ».

Il est indiqué sur l'Atlas des MNIE (Milieux Naturels d'Intérêt Écologique) et GEN du Pays de Rennes. La Vallée de la Flume et affluents est décrite comme suit :

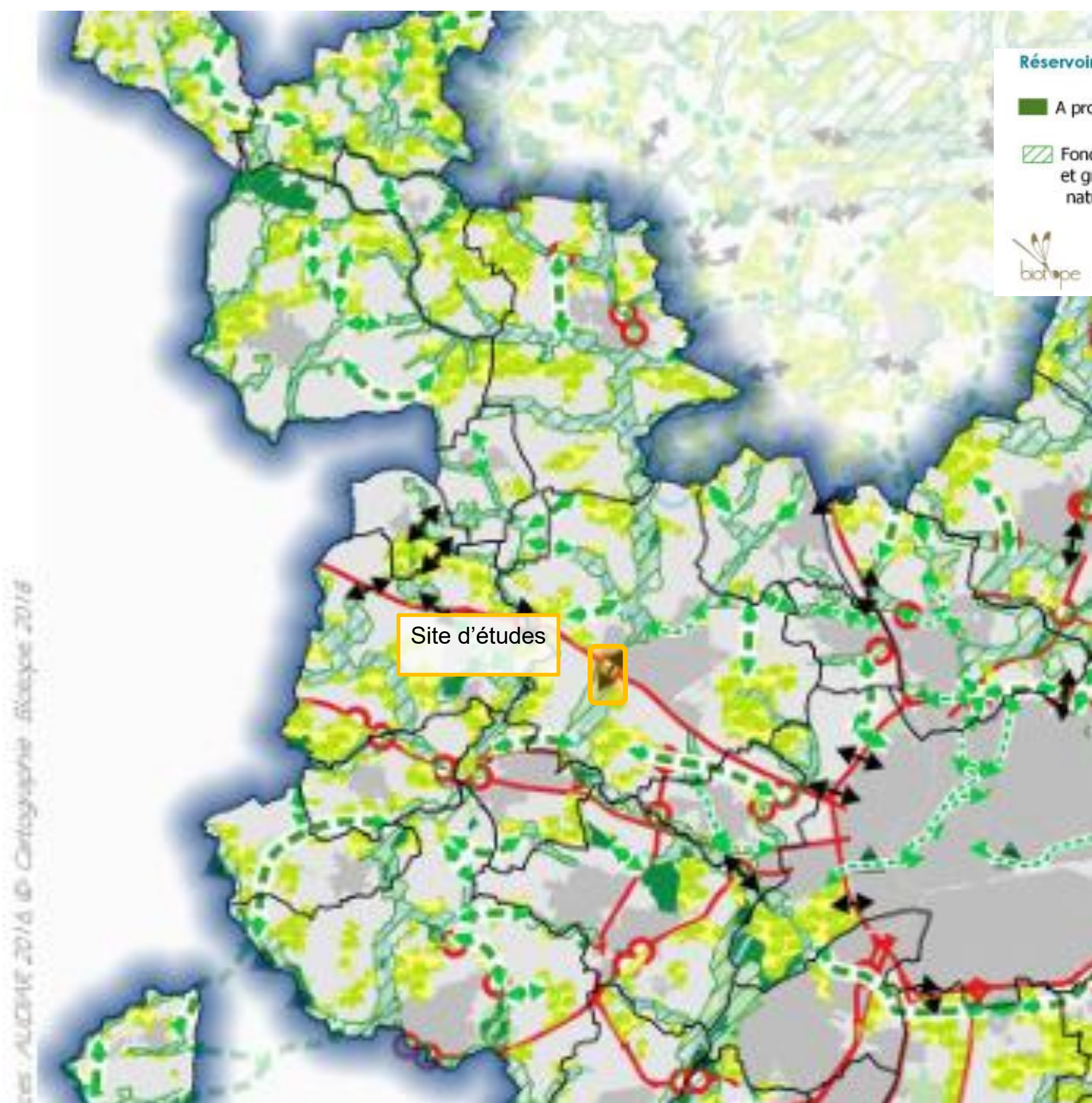
- « Carrefour de trames écologiques connectées entre elles par des cours d'eau »
- « Cette continuité écologique permet d'interconnecter 5 MNIE de la commune, et assure donc une trame locale importante. »
- « Forme un axe majeur pour le nord-ouest du Pays »
- « La fonction écologique de ce GEN est très importante puisqu'elle agit comme une trame de déplacements à grande échelle et permet une interaction entre les habitats naturels, notamment de milieux humides et boisés. »

La description du GEN dans sa globalité correspond aux caractéristiques du site d'étude.

L'enjeu des continuités écologiques sur le site d'étude est important.



Trame verte-bleue – PLUi



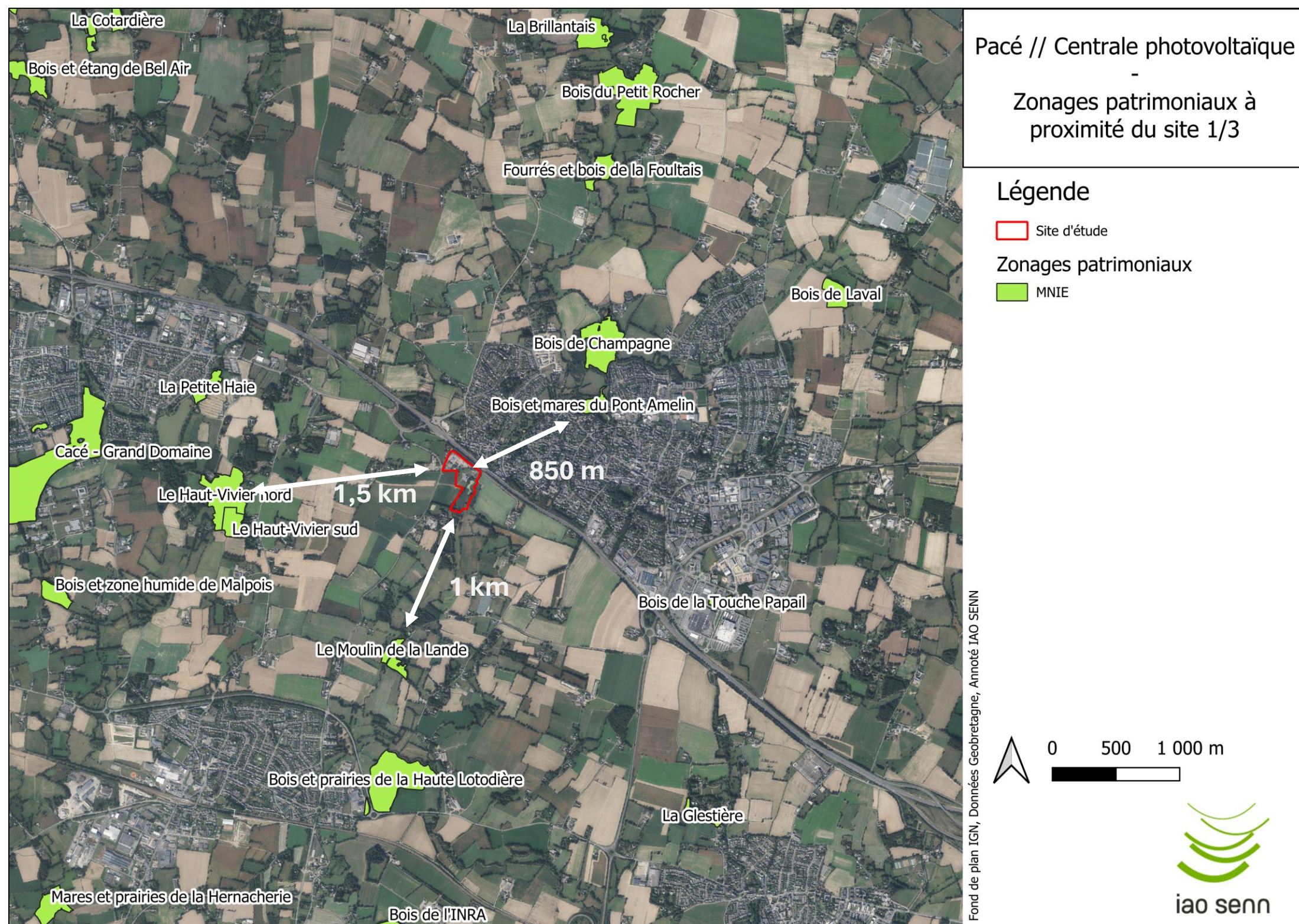
DES AUCIAR 2014 © Cartographie Biotope 2018

PLUi Rennes Métropole, tome 3

Site localisé dans un espace identifié comme « Fonds de vallées et grandes liaisons à conforter », à proximité de la zone urbaine et d'un axe routier majeur. La traversée de la RN 12 est identifiée comme « Franchissement écologique à améliorer ou à prévoir ».

Le site joue un rôle important dans les connexions écologiques à l'échelle du PLUi. Les habitats d'intérêt pour les connexions écologiques sont maintenus dans le cadre du projet.

Biodiversité – Zonages écologiques

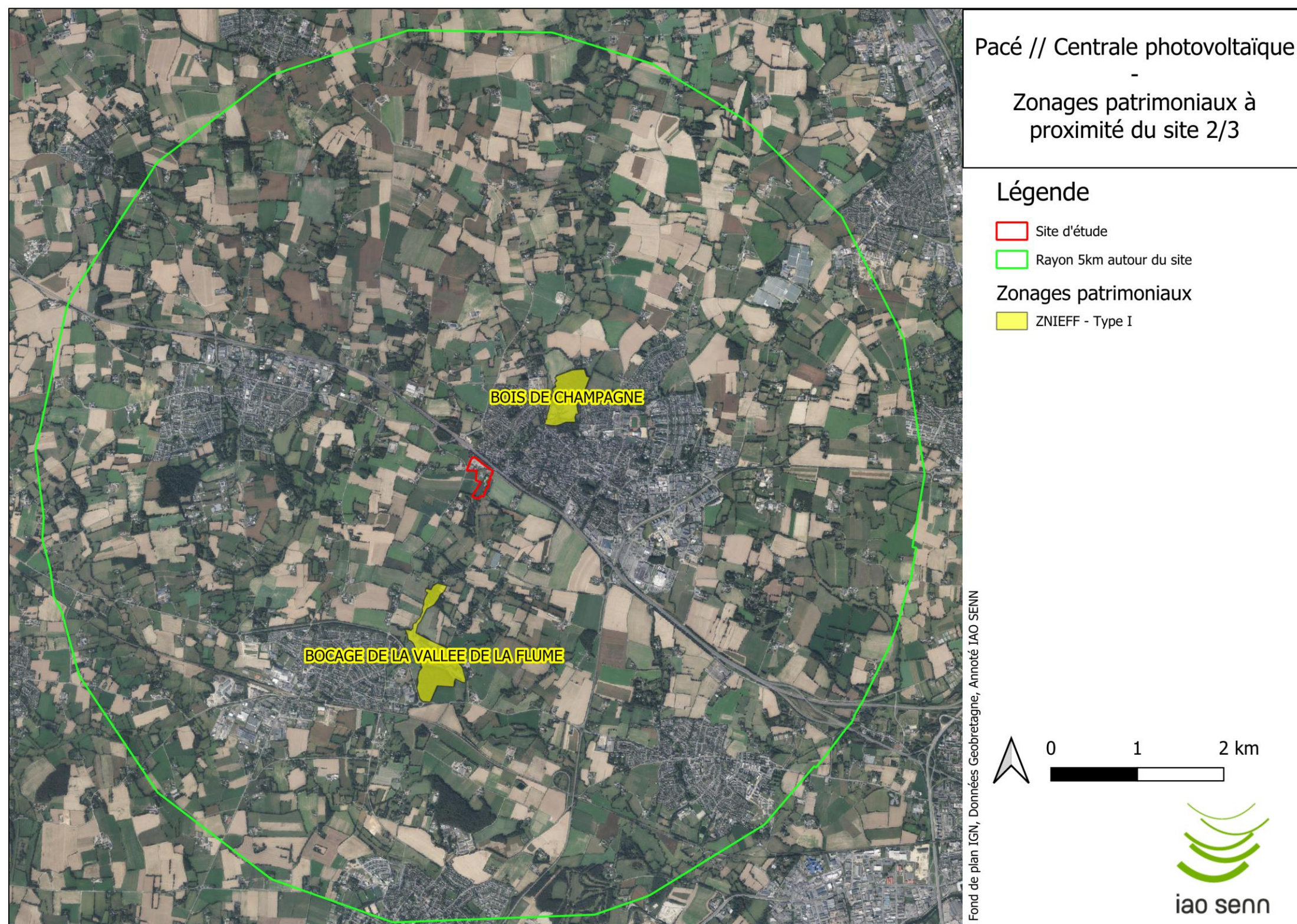


Comme indiqué précédemment, le site d'étude est localisé à proximité de plusieurs MNIE, plutôt bien connectés avec le site d'étude.

Cependant, aucun MNIE n'est référencé à proximité immédiate du site d'étude.

Le site d'étude est éloigné des espaces d'intérêt écologique référencés.

Biodiversité – Zonages écologiques



À l'image des MNIE, deux ZNIEFF se trouvent en périphérie du site d'étude mais sont situées en amont et en aval du périmètre étudié.

La localisation du projet entre ces deux milieux d'intérêt implique la potentielle présence d'espèces d'intérêt (oiseaux et amphibiens notamment).

Le site d'étude est situé à proximité des espaces d'intérêt écologique référencés, ce qui implique une potentielle présence d'espèces à enjeux.



Annexes 7 – Natura 2000

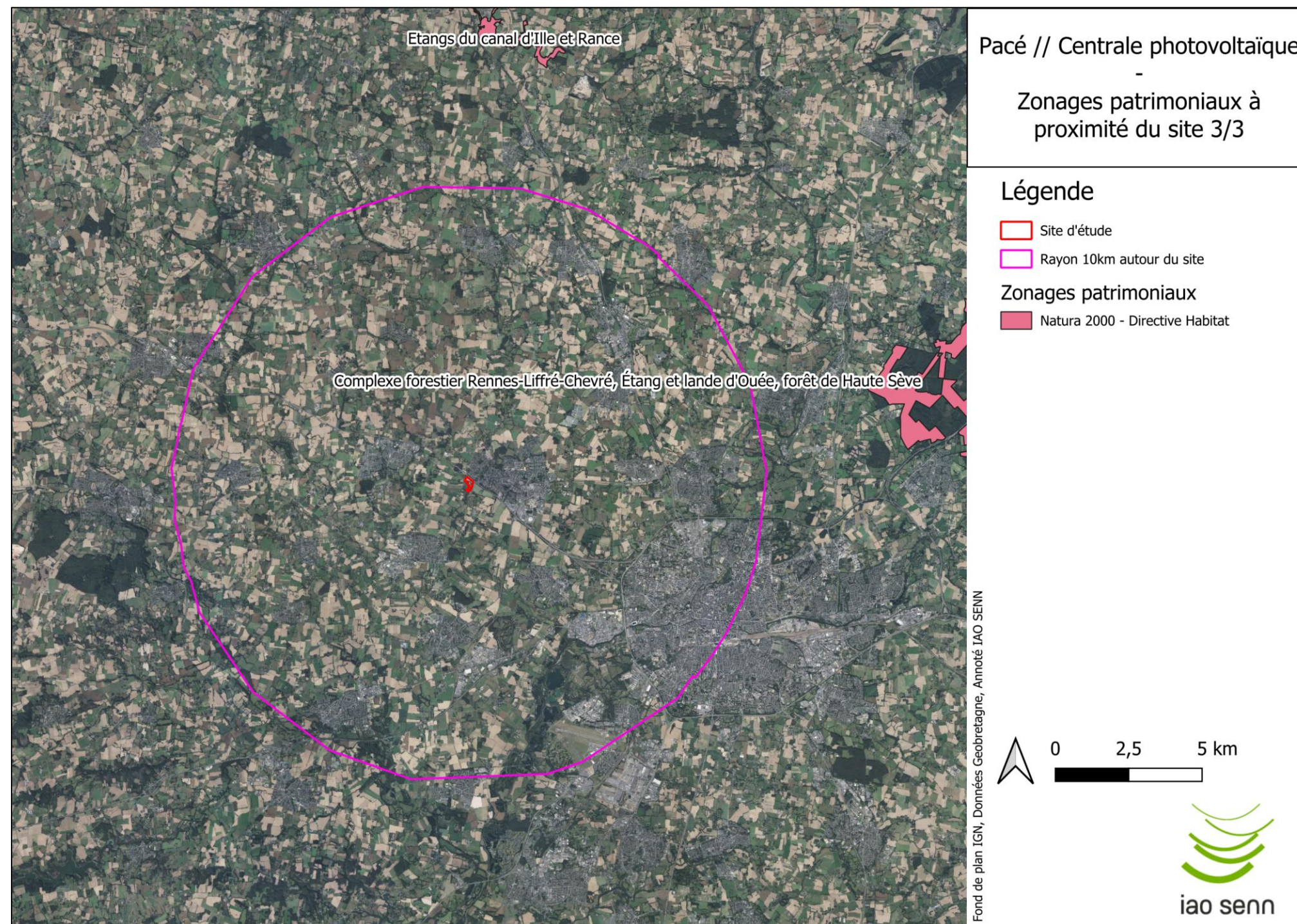


Figure : zonage patrimonial Natura 2000 à proximité du site

Les sites Natura 2000 sont tous situés à grande distance du périmètre projet. Il n'y a pas de risque d'incidence.

Le site d'étude est éloigné des sites Natura 2000 et ne risque pas d'avoir une incidence sur ces derniers.

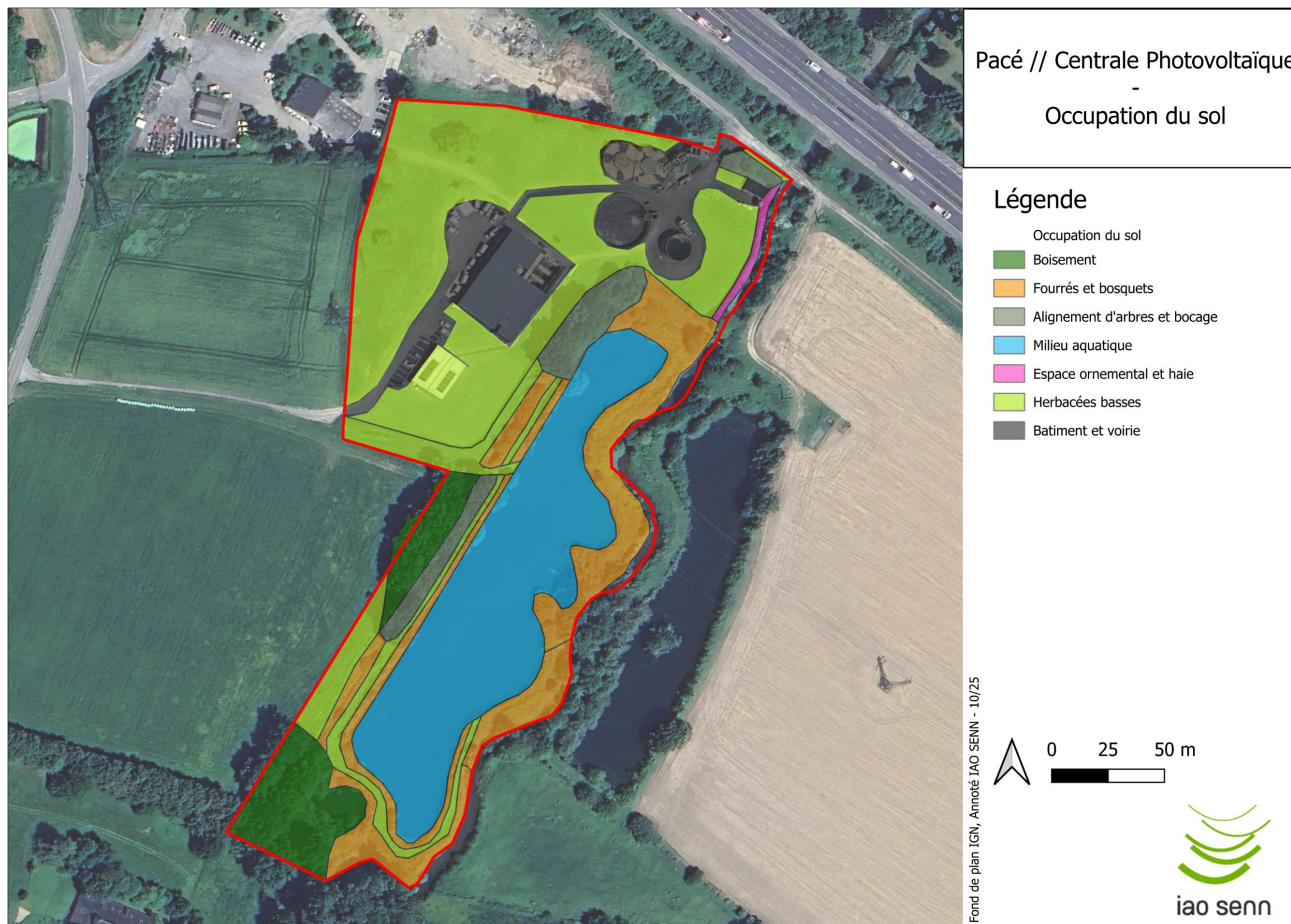


Analyse écologique du site

- 1. Occupation du sol**
- 2. Habitats EUNIS**
- 3. Bâtiment**
- 4. Espèce Exotique Envahissante**



Occupation du sol

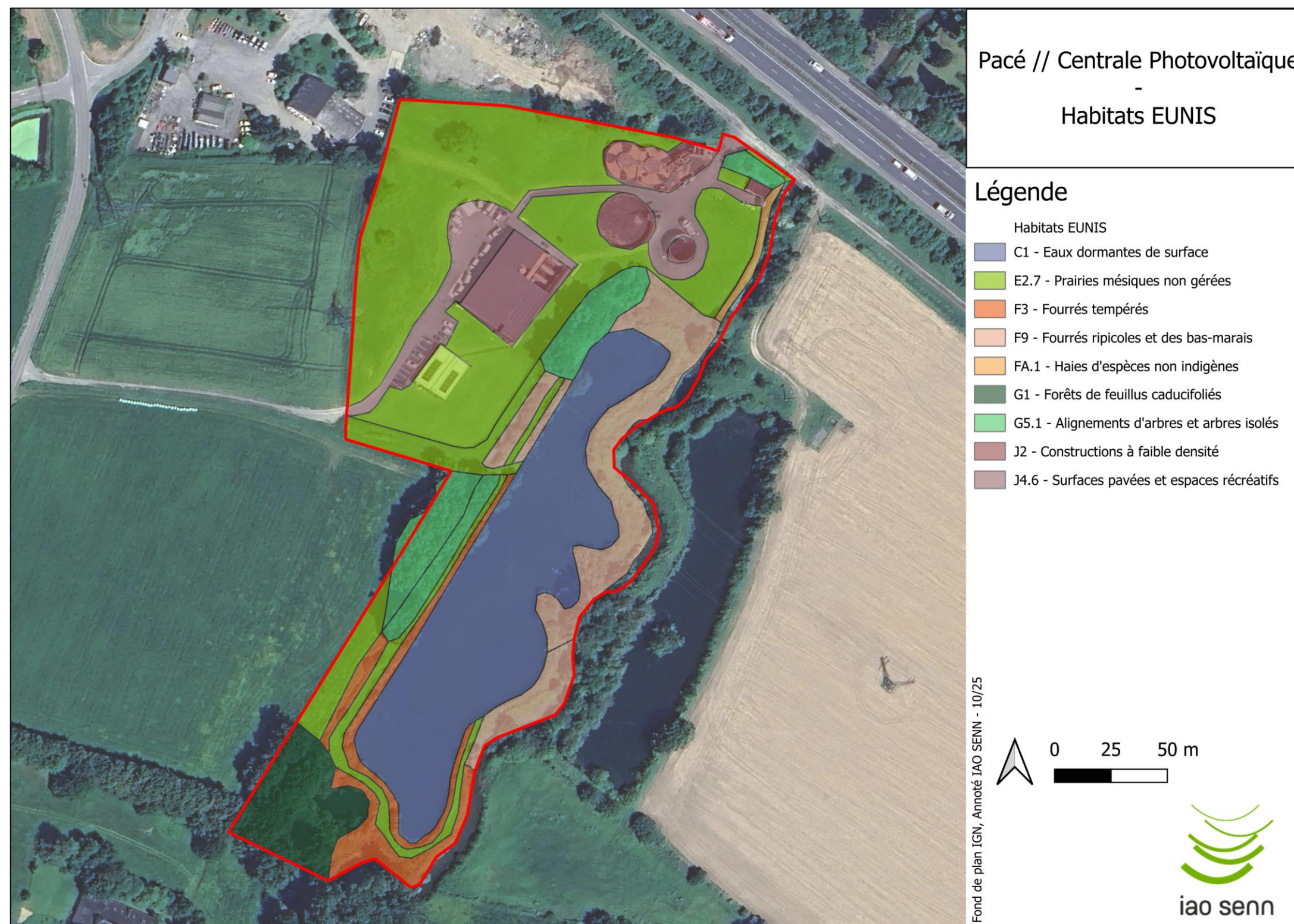


Occupation du sol atypique en lien avec l'activité du site :

- Des espaces prairiaux entretenus par pâturage ou tonte.
- Des alignements d'arbres du bocage historique
- Des boisements rivulaires
- Un plan d'eau (lagune créée dans le cadre de la création de la STEU de Pacé)
- Des fourrés/bosquets plus ou moins humides
- Des espaces construits (voiries et bâtiments)



Habitats EUNIS



**Pas d'habitats
d'intérêt
communautaire**

**EUNIS : Cette typologie permet de classer les habitats selon un code prédéfini*



Description du site

La zone d'étude présente quatre grands types d'espaces :

- **Surfaces construites et fortement gérées**
- Fourrés et bosquets
- Espaces boisés et alignements d'arbres
- Plan d'eau

Surfaces construites et fortement gérées :

Les bâtiments présents sur le périmètre sont récents et en activité. Le bâtiment de stockage des boues est colonisé par le pigeon, mais un plan de gestion de l'espèce est en cours. Les infrastructures techniques liées à l'activité de traitement de l'eau ne sont pas du tout favorables à l'accueil de la biodiversité. Les espaces de prairies sont fortement gérés et ne permettent pas l'accueil, pour une fonction d'habitat, d'une biodiversité patrimoniale ou protégée. L'éco-pâturage permet de valoriser la prairie, à l'inverse de la tonte fréquente des autres espaces ouverts.

Ce type d'espaces n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité.





Description du site

La zone d'étude présente quatre grands types d'espaces :

- Surfaces construites et fortement gérées
- **Fourrés et bosquets**
- Espaces boisés et alignements d'arbres
- Plan d'eau

Fourrés et bosquets :

Le site d'étude présente plusieurs zones de fourrés/bosquets, avec plus ou moins de ligneux.

Ces espaces sont essentiellement répartis autour du plan d'eau et représentent la majorité de la végétation des berges.

Les fourrés des berges ouest et sud sont plus bas et dominés par les ronces. Quelques jeunes ligneux (saules et aulnes) commencent à émerger du couvert végétal. La berge opposée présente des arbres plus développés et donc moins de ronciers.

Les espaces présentant une végétation plus âgée sont plus favorables à la biodiversité.





Description du site

La zone d'étude présente quatre grands types d'espaces :

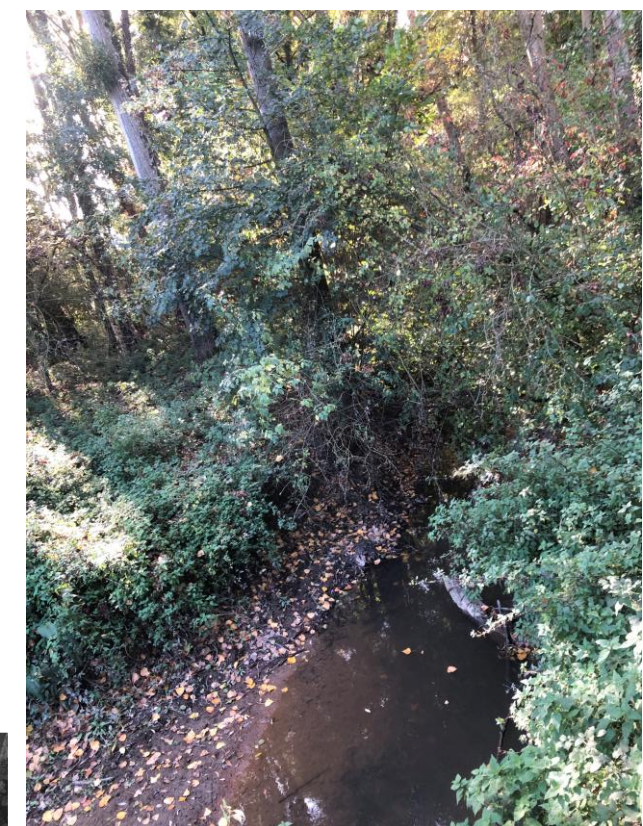
- Surfaces construites et fortement gérées
- Fourrés et bosquets
- **Espaces boisés et alignements d'arbres**
- Plan d'eau

Espaces boisés et alignements d'arbres :

Les espaces arborés de la zone d'étude se déclinent selon trois grands types : Le boisement récent en limite centre-ouest, au-delà du reliquat de bocage. Ce boisement, situé en bas de pente, est composé de jeunes chênes. La végétation sous la strate arborée est uniquement herbacée. Cet espace est favorable à la biodiversité et participe au renouvellement des grands arbres. Ces espaces sont très favorables à l'accueil d'une faune très variée.

Les alignements d'arbres présents sont des reliques des anciens usages du site (haie de délimitation du lit majeur de la Flume). Les arbres sont anciens, principalement des chênes et plus rarement des châtaigniers. Les vieux chênes accueillent le grand Capricorne et possèdent des cavités pouvant être utilisées par plusieurs espèces (oiseaux, chauves-souris...). Au pied de l'alignement se trouve un fossé très favorable à la reproduction d'amphibiens. Le rôle de l'alignement d'arbres pour la biodiversité est considérable. Ils servent de zone de refuge, d'aire d'alimentation et de zone de reproduction pour la faune protégée ou non.

Le boisement humide sud est composé d'essences variées adaptées à l'humidité de la zone. Le boisement est situé en contrebas, laissant penser que le plan d'eau est en partie créé en remblais (plus haut que le terrain naturel). Le boisement présente des strates de végétation intermédiaire, le rendant très favorable à l'accueil de la biodiversité. De plus, plusieurs points d'eau sont présents ainsi qu'un bras secondaire de la Flume.





Description du site

La zone d'étude présente quatre grands types d'espaces :

- Surfaces construites et fortement gérées
- Fourrés et bosquets
- Espaces boisés et alignements d'arbres
- **Plan d'eau**

Plan d'eau :

Le plan d'eau est une ancienne lagune d'épuration. Son usage actuel reste à disposition de la station d'épuration et joue le rôle de bassin « tampon » en cas de débordement. Le plan d'eau sert également à recueillir les eaux de lavage des filtres avec des agents chimiques (acides et javel). Ces pollutions sont peu fréquentes et semblent ne pas trop impacter la végétation.

Les berges sont toutes végétalisées avec des essences plus ou moins ligneuses (ronces, saules, aulnes...). Ces espaces sont utilisés par une espèce exotique envahissante : le ragondin. De multiples pièges sont en place.

Le ragondin n'est pas la seule espèce observée. Plusieurs individus de bergeronnettes des ruisseaux sont observés.

De plus, les berges sont favorables à l'accueil d'autres espèces d'oiseaux et d'insectes (odonates entre autres).

La végétation de la berge sud-ouest, sud et sud-est est moins développée que la partie nord. Cela implique un potentiel d'accueil légèrement plus limité sur les parties sud.

Le plan d'eau est également occupé par différents oiseaux d'eau : colvert, gallinule poule d'eau... La présence de cannetons implique une reproduction sur site.

Il est également possible que le plan d'eau soit utilisé par d'autres espèces : oiseaux en déplacement, site de chasse pour chauves-souris, mammifères semi-aquatiques, reptiles.





Interprétation des enjeux potentiels écologiques (réglementaires)

Enjeux très forts : utilisation potentielle/avérée par une/des espèces protégées menacées d'extinction, peu importe l'échelle (régionale, nationale...).
Le cadre réglementaire laisse peu de place à la réalisation du projet.

Si impact :
Inventaires faune-flore
et atténuation
**Demande de
dérogation probable**

Enjeux forts : utilisation potentielle/avérée par une/des espèces protégées spécialistes¹ ou par des espèces d'intérêt communautaire. Les habitats d'intérêt communautaires sont également concernés.
Le cadre réglementaire contraint fortement le projet.

Si impact :
Inventaires faune-flore
et atténuation
Demande de
dérogation potentielle

Enjeux modérés : utilisation potentielle/avérée par une/des espèces protégées opportunistes² et généralistes³ communes. Le cadre réglementaire est plus léger.

Si impact :
Inventaires faune-flore
conseillés et/ou
atténuation

Enjeux faibles : absence d'utilisation potentielle/avérée par une/des espèces protégées. Il n'y a pas de cadre réglementaire.

Si impact :
Améliorer si possible

¹ Espèce n'utilisant qu'un certain type d'habitat (bâtiment, certain plan d'eau ...)

² Espèce présentant une capacité d'adaptation élevé. Elle occupe des habitats nouvellement disponibles, survit dans des environnements transitoires, imprévisibles.

³ Espèce qui est en mesure de prospérer dans un grand nombre de conditions environnementales et qui peut faire usage d'une grande variété de ressources



Description des enjeux écologiques potentiels



Les enjeux du site d'étude sont localisés distinctement :

- La partie exploitée du site ne présente pas d'enjeux de biodiversité particulier.
- La partie naturelle, qui présente des enjeux variés.

Globalement, les espaces arborés présentent plus d'enjeux que les espaces à végétation intermédiaire. Il est important de noter la présence du Grand Capricorne dans l'alignement de chênes historiques.

Le plan d'eau procure au site un caractère humide et aquatique, permettant d'accueillir une faune adaptée.

Le site s'intègre dans un complexe de plans d'eau (4 entités) pouvant servir de halte lors des déplacements de certaines espèces.

Les fourrés sur les berges remplissent plusieurs rôles pour la faune, mais la domination de la ronce modère l'enjeu.



Biodiversité : Synthèse et prise en compte des enjeux par le projet

Un site divisé en deux parties distinctes

- Une partie en cours d'exploitation, sans potentiel d'accueil ni enjeux de biodiversité
- Une partie plus naturelle avec une mosaïque d'habitats, un plan d'eau et des enjeux variés.
- Des fonctions multiples pour la biodiversité locale sur la partie naturelle : abris, reproduction, alimentation
- Tous les milieux ne se valent pas (espaces boisés ≠ prairie ≠ friche/bosquet)

Des enjeux potentiels réglementaires variés

- Enjeux forts et très forts : espaces arborés, alignement de chênes anciens avec Grand capricorne, fossé en pied d'alignement très favorable aux amphibiens
- Enjeux modérés : plan d'eau et fourrés, potentiel accueil d'oiseaux et reptiles

Prise en compte de la biodiversité par le projet

- Ancrage au fond et distance de 4m entre l'installation et les berges – Pas d'impact sur les berges.
- Aucun espace à enjeu fort impacté.
- Utilisation des accès existants.
- Implantation des locaux techniques et du câblage sur des espaces à enjeux faibles.
- Impact de 20 mètres linéaires de ronciers sur un espace voué à être entretenu au droit de la ligne haute tension.